

Conditions Générales de Locations et Services (sigle CGL)

1. Objets :

La Société *CamEscalade* exerce les activités de locations de mur mobile d'escalade, avec ou sans prestations d'encadrement de l'activité, et toutes activités de sports et de loisirs liées à l'escalade sur Structure Artificiel Escalade :

- Soit animation escalade sur un mur de bloc d'un camion mobile, avec tapis et chaussons escalade fournis, accessible à tous, enfants (>5 ans) et adultes, plusieurs niveaux de difficultés. Le Client doit prendre note des contraintes techniques spécifiques ([Annexe 1](#)).
- Soit animation sur tour escalade avec encordement et système enrouleur, baudriers et matériels d'accroche fournis, accessible à tous, enfants (>6 ans) et adultes, plusieurs niveaux de difficultés. Le Client doit prendre note des contraintes techniques spécifiques ([Annexe 2](#)).
- Soit animation de séances escalade et encadrement en intervention sur une structure, de mur ou bloc, mis à disposition par le Client et sous sa responsabilité.

Les présentes CGL contractuelles détaillent les droits et obligations applicables de plein droit à tout contrat conclu entre la STE *CamEscalade* dénommée le Prestataire et le Client consommateur.

Le contrat entre les deux parties est réputé conclu à la date d'acceptation de la commande par le Client.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGL qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été stipulées et acceptées expressément entre les parties. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGL et contraintes techniques, et les avoir lues avant de valider et signer sa commande.

2. Informations précontractuelles :

Les informations suivantes sont transmises au Client, de manière claire et compréhensible :

- les caractéristiques essentielles de la location ou du service ;
- le prix de la prestation (devis) ;
- tous les frais supplémentaires de transport, de livraison, de montage sont intégrés au devis ;
- toutes les informations nécessaires à la mise en place du service, lieu, matériels, ... ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à livrer ou à exécuter le service ;
- le nom ou dénomination de *CamEscalade*, l'adresse géographique de son établissement, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les modalités de paiement et d'exécution du contrat ;
- le rappel sur les modalités de contrat à lire, concernant la prestation de service, les informations supplémentaires, avant la conclusion du contrat tel qu'il est indiqué dans les présentes CGL.

Tous les professionnels intervenants s'engagent à être à jour de leurs obligations administratives, assurances RC, et diplômes liés à l'activité.

Il sera demandé au Client une aide pour l'installation et le rangement des tapis, ou pour le réglage de stabilité d'un mur, ainsi que des barrières et rubalises pour sécuriser l'espace de pratique, et des bancs ou chaises pour l'attente des pratiquants.

3. Informations sur demande écrite du client :

- lorsque le prix n'est pas déterminé au préalable pour un type de service donné, ou lorsqu'un prix exact n'est pas être indiqué sur le site internet *CamEscalade*, le Client peut demander le détail de calcul de la prestation permettant de vérifier ce dernier.

4. Affichages de la société :

- le nom et l'adresse de l'autorité ayant délivré les autorisations et la certification de la structure escalade, affichés et mis à disposition du Client ;

- son titre professionnel, l'État membre de l'UE dans lequel il a été octroyé ainsi que le nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel il est inscrit le cas échéant, affichés et mis à disposition du Client ;
- la garantie ou assurance de Responsabilité Civile professionnelle souscrite, les coordonnées de l'assureur ou du garant, la couverture géographique du contrat ou de l'engagement, le numéro/police d'assurance, affichés et mis à disposition du Client.

5. Devis, commande, prix et paiements :

Les prix sont fermes et définitifs, calculés sur la base de ceux figurants sur le site internet de *CamEscalade*, sauf conditions particulières propres au service convenu entre les deux parties. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés Toutes Taxes Comprises.

Les prix comprennent la livraison de la structure, l'installation de la structure et son enlèvement, l'encadrement ou non de l'activité d'escalade par un moniteur.

Dans le cas de location sans encadrement, le prix prévu ne comprend pas l'assurance de Responsabilité Civile Individuelle, toutes pertes ou dégradations de la structure, ni d'équipements, ni de gardiennage si nécessaire.

Le(s) devis établi(s) par le Prestataire ont une durée de validité de 1 mois ou 8 jours (si la date de l'intervention est inférieure à 1 mois) à partir de sa date d'émission.

Si le Prestataire a une autre demande à la même date d'intervention, pendant le délai de validité du premier devis de 1 mois, il doit informer le client et peut lui accorder 36h pour accepter et valider le devis.

Au-delà de ces délais, sans réponse de la part du Client (bon de commande signé pour une collectivité, devis signé et chèque d'acompte du montant demandés sur le devis pour les particuliers, associations ou entreprises), la réservation sera considérée comme nulle et la structure sera proposée à d'autres Clients.

Le contrat ne sera considéré comme définitif qu'après le renvoi par le Client de la confirmation de l'acceptation du devis avec signature et nom du signataire, ou d'un retour du bon de commande des collectivités, en ayant pris connaissance des CGL et des contraintes techniques (*Annexes jointes*).

Par commande, il faut entendre tout contrat sur les prestations figurant sur le devis, signé et accepté par le Client, accompagné du paiement (éventuel) de l'acompte prévu.

Toute commande, pour être valable, doit être établie sur le(s) devis du Prestataire, à la disposition du Client.

Toute commande parvenue signée au Prestataire est réputée ferme et définitive. Elle entraîne l'adhésion et l'acceptation pleine et entière des présentes CGL et des obligations de paiement, sauf conditions d'annulations (*Article 8*).

Quelle que soit la durée de la location, un acompte sera demandé au locataire au moment de la signature du Contrat, à hauteur de 100€ non remboursable sauf cas précis (*Articles 7,8,9*). La moitié du solde devra être payé préalablement à l'installation de la structure sur site, et le solde de tout compte à la fin de la prestation (sauf pour les collectivités). Les parties conviennent que le locataire règlera les sommes dues par chèque libellée à l'ordre de *CamEscalade* ou par virement bancaire.

6. Exécution, obligations et Garanties

Les premières obligations correspondent à toutes les conditions relatives aux paiements ci-dessus.

Sauf conditions particulières expresses, propres à l'exécution de la prestation (*Article 8*), la prestation s'effectuera à la date convenue entre le Prestataire et le Client sur le devis signé en bonne et due forme.

CamEscalade garantit la bonne exécution des activités commandés. Les conditions de location ont été établies selon les derniers éléments connus lors de la rédaction du devis et/ou convention.

Chacune des parties s'engage à toujours se comporter, vis-à-vis de l'autre, comme un partenaire loyal et de bonne foi, et notamment à signaler tout différent ou toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution de son contrat.

En cas de location sans prestation d'encadrement, le Client devra assurer lui-même l'encadrement, les assurances Responsabilité Civile professionnelle envers les usagers du mur d'escalade, et justifier cette assurance auprès de *CamEscalade*. Le Client devra utiliser la structure mobile d'escalade, conformément

aux consignes et préconisations, et respecter les conditions signées (**Annexe 3**) et sera tenu responsable de toutes dégradations. En tout état de cause, *CamEscalade* n'assumera aucune responsabilité du fait de la chose louée, ni sur le matériel, ni sur les usagers.

Les Parties déclarent et garantissent qu'elles ont tous pouvoirs, autorités et capacités pour signer le présent contrat et exécuter leurs obligations aux termes du Contrat.

Aucune stipulation du contrat ne pourra être modifiée sans l'accord préalable et écrit des deux parties. Toute modification fera l'objet d'un avenant signé. Chaque partie déclare accepter l'ensemble des risques afférents à la conclusion et/ou à l'exécution d'un contrat et, en particulier, le fait que l'exécution pourrait devenir plus onéreuse en cas de changement de circonstances non prévue initialement. En conséquence, pendant toute la durée du contrat, chaque partie s'engage, expressément et irrévocablement, à ne pas exercer sa faculté de demander la renégociation du contrat en application des dispositions de l'article 1195 du Code civil (y compris par voie judiciaire) et accepte de supporter l'ensemble des conséquences financières qui pourraient résulter d'un changement au sens de ce texte.

7. Rétractation et remboursement :

Une fois que le contrat avec le Prestataire est conclu (**Article 5**), le Client consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision. Le Prestataire ne pourra commencer à exécuter sa mission dans ce temps imparti. Ce délai de rétractation n'est pas applicable si l'exécution du service doit se réaliser dans un délai de moins de 21 jours suivant la date du devis accepté.

L'exercice de la faculté de rétractation met fin à l'obligation des parties d'exécuter le contrat. Il met aussi automatiquement fin à tout contrat accessoire au contrat principal sans frais particulier.

En cas de rétractation de la part du Client, dans les délais énoncés ci-dessus, le Prestataire rembourse les éventuels paiements reçus, au plus tard 1 mois à compter du jour où il est informé de la décision du client de se rétracter.

Toutefois, si le Client souhaite que l'exécution de la prestation commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, le Prestataire doit recueillir sa demande expresse, par tous moyens, papiers ou numériques, pour les contrats conclus à distance ou hors établissement. Le Client qui s'engage, à sa demande expresse avant la fin du délai de rétractation, devra verser 25% (acompte de 100€ compris) du montant de la commande à titre de dommages et intérêts, en réparation de la réservation non réalisable ou annulée.

8. Annulation :

En cas d'annulation de la commande par le Client, après acceptation et signature, à moins de 8 jours ouvrables, pour quelque raison que ce soit hormis les cas cités ci-après, une somme correspondant à 25% (acompte de 100€ compris) du montant de la commande sera due au Prestataire, à titre de dommages et intérêts, en réparation de la réservation non honorée.

De même, la non-présentation, l'abandon de la part du Client le jour même, ou au cours de l'activité, ou l'interruption de l'activité après les instructions de départ ne donnent droit à aucun remboursement de la part du Prestataire. De plus, le Client qui s'était engagé, devra régler toute demi-journée déjà commencée plus les frais indivisibles (déplacements, installations, ...), ou 30% de la commande si la mise en place n'a pas encore été faite.

En cas d'annulation par le Client, pour mauvaises conditions météorologiques avérées, le Client ne sera pas tenu responsable et aucun règlement ni dédommagement ne sera obligatoire.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, ou de terrain trop boueux à la suite de pluie le(s) jour(s) précédent, *CamEscalade* peut refuser d'y participer sans frais ni dédommagement envers le Client.

En cas d'annulation de l'activité, une fois sur place ou en cours, à l'initiative de *CamEscalade* : si les conditions météorologiques pour les activités choisies ou bien si le responsable et/ou moniteur estime qu'il y a danger pour les participants, *CamEscalade* se réserve le droit d'annuler la prestation à tout moment. L'annulation de la prestation entraîne une obligation de paiement par le Client, sur une base de demi-journée déjà commencée plus les frais indivisibles (déplacements, installations, ...), ou de 25% de la commande si la mise en place n'est plus possible.

Il est convenu expressément que les parties peuvent annuler l'évènement, sans sommation, ni formalités en cas de force majeure telle que défini à l'article 1218 du Code civil. Les parties conviennent qu'en cas d'annulation pour force majeure, le Client peut reporter l'évènement pendant six mois. A défaut de nouvelle date dans cet intervalle, le contrat sera résolu de plein droit, et entraînera la fin du présent contrat liant les parties. Dans le cas d'acompte déjà perçus, *CamEscalade* pourrait le conserver pour une autre prestation ultérieure dans l'année qui suit, à définir avec le Client.

Si une fois sur place, la prestation ne peut se faire, en raison de l'emplacement et/ou du terrain non conforme aux besoins de l'installation matériel (contraintes du camion ou remorque), spécifiées dans la partie obligation du client et en Annexe 1 ou 2, le Client devra verser 30% du montant de la commande à titre de dommages et intérêts, en réparation de la réservation non réalisable.

9. Résiliations :

Unilatérale volontaire : Chacune des parties peut mettre un terme au contrat à tout moment quelle qu'en soit le motif dès l'instant où elle respecte un délai de préavis de 1 mois minimum avant la date de l'activité, après expédition d'un avis de résiliation écrit à l'autre partie. Tous les avis devront être envoyés par lettre recommandée, par mail avec accusé de réception, ou remis en main propre contre décharge. En cas de résiliation à moins de 1 mois avant la date prévue de la prestation, les acomptes ne seront pas restitués. En revanche, dans le cas où c'est le Prestataire qui mettrait un terme au contrat, les acomptes seraient restitués. En tout état de cause aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée par l'une des parties à l'autre, sauf à faire constater un préjudice devant le Tribunal.

Conjointe volontaire : Les parties sont libres de décider de mettre conjointement un terme au contrat à tout moment quelle qu'en soit le motif. En cas d'annulation d'une activité préalablement à la prestation, pour raisons de sécurité ou de force majeure, une formule de remplacement pourra être proposée pendant une durée de 6 mois. A défaut, le présent contrat sera considéré comme résilié conjointement par les parties. Dans ces hypothèses, aucune indemnité ne peut être réclamée par l'une ou l'autre des parties et les acomptes seront restitués au plus tard 1 mois à compter du jour de la résiliation.

Résolution, mauvaise exécution ou inexécution d'une obligation : En cas de manquement grave de l'une quelconque des parties soussignées à ses obligations d'exécutions (*Article 6* et hors cas *Article 8*), une des parties doit le constater par courrier recommandé avec Accusé de Réception ou courriels (mails) AR. Ce constat doit être fait immédiatement, ou 10 jours maximum après la prestation, valant de mise en demeure d'y remédier sous un délai de 8 jours. L'autre partie aura la faculté de notifier dans ce délai, si le manquement subsiste, par courrier(ls) recommandé avec AR. Du fait de la décision de résoudre le présent contrat, les frais et les risques liés à cette opération seront répartis si possible à amiable, ou par un Tribunal, si les manquements sont avérés et/ou justifiés, ou sans réponses.

En cas de manquement du Prestataire à ses obligations d'exécutions (*Article 6* et hors cas *Article 8,9*), le Client peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L.216-2, L.216-3 et L.216-4 du code de la consommation, par courrier(ls) recommandé avec AR.

Néanmoins, le Client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le Prestataire refuse de fournir le service (hormis *Articles 7,8,9*) ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour le client une condition essentielle du contrat.

Hormis cas de force majeure (*Article 8*), l'acompte versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

10. Droits et litiges :

Le présent contrat sera régi et interprété conformément au droit français. Tout litige auquel le présent Contrat et/ou ses suites, tant en ce qui concerne sa validité que son interprétation, son exécution ou sa résiliation, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nice.